

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
VILLE DE COMMERCY
PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU LUNDI 9 FÉVRIER 2026
EM/NC**

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

ID : 055-215501222-20260211-2026_015-DE



Objet : Conclusion d'une convention pluriannuelle avec l'association Karimba Samba

N° : DCM_2026/015

PUBLIÉE LE : 16/02/2026

L'an deux mille vingt six, le lundi 9 février à 19 heures 30.

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire Monsieur Jean-Philippe VAUTRIN. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 2 février 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames et Messieurs les Adjoints :

Patrick BARREY, Martine MARCHAND, Gérald CAHU, Élise THIRIOT, Florent CARÉ, Angélique GÉNART

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Benoît REYRE, Olivier LEMOINE, Claude LAURENT, Sandrine KIEFER, Suzel RICHARD, Bruno MAUD'HEUX, Sylvie ZEIMET, Edmond GUILLERY, Carole DELAMARCHE, Olivier GUCKERT.

ONT DONNÉ PROCURATION :

Annette DABIT donne pouvoir à Élise THIRIOT

Martine JONVILLE donne pouvoir à Sandrine KIEFER

Liliane BOUROTTE donne pouvoir à Jean-Philippe VAUTRIN

Ahmed EZZAHRI donne pouvoir à Florent CARÉ

Gérard LANDO donne pouvoir à Carole DELAMARCHE

ÉTAIENT ABSENTS :

Mesdames Laetitia SACCHIERO, Nelly LOMBARD, Laila AHADDAR, Suzel RICHARD, Jessica LEROY, Céline ADOLPHE et Monsieur Jean-Benoît JANNOT.

Conseillers en exercice : Présents : 16 - Pouvoirs : 5 - Absents : 7 – Votants : 21

Madame Martine MARCHAND est désignée secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission du 22 janvier 2026.

Considérant qu'au titre de sa politique culturelle la Ville de Commercy souhaite notamment favoriser la rencontre et permettre aux habitants de s'approprier leur lieu de vie, accompagner l'accès de tous à la culture et soutenir les artistes professionnels et amateurs ;

Considérant que l'activité de l'Association Karimba Samba, lorsqu'elle se produit lors des manifestations organisées par la Ville de Commercy, permet de valoriser ces événements et contribue à l'animation de la Ville et à son rayonnement, participe à la diffusion de l'art musical et encourage la pratique artistique ;

Considérant que cette activité entre en cohérence avec les différents volets de la politique de la Ville ci-dessus énoncées, ;

Considérant qu'il est dès lors pertinent de soutenir l'Association, qui en fait la demande, dans la réalisation de ses missions, tant sur le plan technique que financier.

Une convention a été conclue dans ce sens avec l'Association Karimba Samba, arrivée à terme le 31 décembre 2025. Elle prévoit la mise à disposition d'instruments de musique au profit de l'Association et définit les modalités de calcul de la subvention allouée afin de la soutenir pour sa valorisation des manifestations de la Ville.

La nouvelle convention jointe conserve le principe de mise à disposition des instruments de musique et reprend les modalités de calcul de cette subvention.

Le montant de la subvention qui peut être attribuée à l'association, à sa demande, est composé :

- d'une part fixe d'un montant de 90 €
- d'une part variable de 1,5 € par musicien présent.

Le projet de convention est présenté aux membres du Conseil municipal.

L'association propose pour l'année 2026 de valoriser les manifestations suivantes :

- Forum des Associations
- Saint Nicolas

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention jointe avec l'association Karimba Samba pour les années 2026, 2027 et 2028.
- **D'ACCEPTER** les propositions d'animations faites par l'Association.

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

Le Maire

Jean-Philippe VAUTRIN

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.